



La CAVEM devient
Estérel Côte d'Azur
Agglomération

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Suivant l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié

DEMANDEUR (le propriétaire)

Nom : Prénom :

Nom société / Type (si demande au nom d'une société)

Numéro de SIRET /

Adresse :

Tel : Mob : Email :@.....

N° SIRET (si demandeur est une société) :

SITUATION DU PROJET

Commune :

Rue ou lieu-dit :

Référence cadastrale : Section(s) Parcelle(s).....

CARACTERISTIQUE DE LA CONSTRUCTION

Construction neuve
 Transformation (extension ou rénovation)
 Réhabilitation de l'ANC

Résidence principale
 Résidence secondaire

Habitat collectif
 Locatif

Nombre de pièces principales : Nombre de chambres : Nombre maximal d'occupants :

Terrain ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme :
 Oui date et numéro :
 Non

Alimentation en eau potable :
 Distribution publique
 Puits privé
 Autre :

REALISATION DU PROJET

Nom et coordonnées du concepteur du projet (architecte, bureau d'études...) :

.....

.....

CARACTERISTIQUE DU TERRAIN

Superficie (m²) : du terrain : de la construction :

Topographie : Terrain plat
 Terrain avec pente < 10 %
 Terrain avec pente > 10 %

Perméabilité : Faible
 Moyenne
 Bonne
 Très bonne

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre :
 Oui
 Non

- Présence d'un point d'eau :** Cours d'eau (précisez.....) Forage destiné à l'alimentation humaine situé à plus de 35 mètres de la filière
 Plan d'eau (précisez.....) Autre, préciser :

- Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ?** Oui lequel ?
 Non

FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Merci de préciser succinctement les éléments principaux constituant la filière retenue et présentée dans les conclusions de l'étude :

Dispositif(s) de prétraitement (si prévu):

- Fosse toutes eaux volume: m3
- Préfiltre (décolloïdeur) volume : l. (Est-il intégré à la fosse ? oui non)
- Bac à graisse volume : l.
- Autres (préciser).....

Dispositif de traitement (tranchées, filtre à sable, dispositif agréé, etc.) :

- Type de filière:
- Exutoire des eaux traitées :
 - Infiltration dans le sous-sol sous-jacent,
 - Infiltration dans le sol juxtaposé,
 - Irrigation souterraine des végétaux sur la parcelle,
 - Rejet en milieu hydraulique,
 - Puits d'infiltration,
 - Autre (précisez :).....

Dispositif(s) annexe(s) : poste de relevage, chasse à auget, ou autres :
.....
.....
.....
.....
.....

ATTENTION : L'étude de sol réalisée par le bureau d'étude hydrogéologique doit présenter une filière agréée avec son numéro d'agrément.

Par conséquent, renseignez-vous préalablement sur le fonctionnement et sur le coût afin que la filière proposée corresponde à vos attentes.

ATTENTION : Les eaux pluviales et les eaux de vidange de piscine (hormis les eaux de lavage de filtres) doivent être impérativement évacuées indépendamment des eaux usées

PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'**Etude hydrogéologique de définition, de dimensionnement et d'implantation d'une filière** réalisée par une société spécialisée ou personne qualifiée de votre choix (voir ci-dessous), et **réalisée conformément aux prescriptions de l'article 8.2 du règlement de service.**
- Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel),
- Le cas échéant, copie de l'acte ou du courrier d'accord en cas de servitude de droit privé,
- Le cas échéant, copie du courrier sollicitant l'accord du maire pour implanter une installation à moins de 35 m d'un puits ou d'un forage.

ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE DEFINITION, DE DIMENSIONNEMENT ET D'IMPLANTATION D'UNE FILIERE

En application de l'article 8.2 du Règlement de service (fourni en Pièce Jointe), *validé par délibération communale n°19 du 12/04/2013*, il revient au propriétaire de réaliser ou de faire réaliser - par toute société spécialisée ou personne qualifiée de son choix - *une étude hydrogéologique de définition, de dimensionnement et d'implantation d'une filière d'assainissement non collectif*, afin que soient assurés la compatibilité de la filière choisie (y compris les modalités d'évacuation des eaux) et le dimensionnement des installations avec la nature et les contraintes du terrain (qualité du sol, pentes, présence de roches ou d'obstacles divers, difficultés d'accès, etc.).

La globalité des éléments que la SPANC souhaite voir apparaître dans l'étude est détaillée dans cet article du règlement.

**- Le dossier présenté au SPANC pour instruction
ne devra présenter qu'UNE seule conclusion étayée,
validée par le propriétaire, sur proposition de son bureau d'études -**

A noter : Fréquemment, plusieurs types d'installations d'ANC peuvent répondre aux contraintes d'une même parcelle. Il est donc essentiel qu'un dialogue s'engage entre un propriétaire et la société qu'il aura chargé de réaliser l'étude, en vue de considérer de manière exhaustive les avantages et les inconvénients des différentes filières susceptibles d'être installées.

Pour exemples, les aspects de comparaison entre filières peuvent porter sur :

- La superficie de terrain réservée pour l'implantation du système (notamment au regard des projets du propriétaire : future piscine, futur parking, géothermie, plantations, etc.)*
- Les coûts initiaux d'installation,*
- L'estimation des coûts cumulés à moyen et long terme (énergie nécessaire / coût & périodicité de l'entretien...)*
- Etc.*

Tout dossier proposé au SPANC par un propriétaire ou son bureau d'études et présentant des possibilités de variantes ou des « propositions ouvertes » sera déclaré INCOMPLET.

Le plus grand soin devra, en outre, être apporté à la justification de chacun des aménagements ou dispositifs présentés.

